

Question présentée par le député :

M. Claude Aubert

Date de dépôt : 20 mai 2011

Question écrite

En deçà du silence

Comment poser une question sur des mécanismes institutionnels quand rien ne transpire ? Certes, il est remarquable que dans le domaine hospitalo-universitaire – c'est de lui dont il s'agit- le respect du secret de fonction soit aussi absolu. Cet absolu, en lui-même, pose problème, car on ne peut pas ne pas imaginer qu'il implique des contraintes exercées sur les collaborateurs que nous ne pouvons pas évoquer : tues, elles n'ont pas d'existence.

Néanmoins, pour un député écoutant ce qui se murmure ou se dit ça et là, il est difficile de rester silencieux quand des mécanismes institutionnels apparaissent grippés ou pervertis. Un exemple serait (le conditionnel est de rigueur) une actuelle procédure de nomination dans le département de psychiatrie. Selon la rumeur, le professeur chargé du rapport de la commission de structure aurait été sommé de modifier son texte et ses conclusions; un membre de la commission de nomination aurait démissionné avec fracas, estimant que les dés étaient pipés; le profil du poste aurait été modifié en cours de procédure pour favoriser un candidat; un expert étranger a déploré dans son rapport un déficit d'information des membres de la commission de nomination, déficit qui, selon lui, « a incontestablement desservi le candidat externe et entache donc les résultats du vote de la commission d'un soupçon de manque d'équité »; les votes ultérieurs du Collège des Professeurs puis du Conseil participatif auraient provoqué un malaise, étant défavorables aux souhaits supposés de la Direction. Murmures, intoxication, réalité ? Comment en décider sinon en posant directement la question au Conseil d'Etat, haute autorité de surveillance et de contrôle ?

Question : le Conseil d'Etat peut-il donner l'assurance que ces bruits sont infondés et que la procédure de nomination en cours dans le département de psychiatrie (à la double affiliation HUG et Université) s'effectue dans le strict respect de la loi, des règlements et de l'équité ?